

## UNE AGENCE POUR L'EAU

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie s'engage depuis plus de 40 ans au côté des élus et des usagers de l'eau pour protéger l'eau du bassin Artois-Picardie afin de fournir à tous une eau de bonne qualité.

Etablissement public du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, elle est l'une des 6 agences de l'eau chargées de mettre en œuvre la politique nationale de l'eau et des milieux aquatiques.

L'Agence de l'Eau collecte, par le biais d'une partie de la facture d'eau, des redevances auprès de tous les usagers de l'eau - agriculteurs, industriels ou particuliers - pour l'eau prélevée, pour les pollutions et activités ayant un impact sur la qualité des eaux. C'est ce que l'on appelle le principe du « pollueur-payeur ».

Ces redevances sont ensuite redistribuées sous forme d'aides financières, de subventions ou encore d'avances sans intérêt, en faveur de ces mêmes usagers qui mettent en œuvre des actions de lutte contre la pollution de l'eau : dans le domaine de l'assainissement, de l'eau potable ou de la restauration des cours d'eau par exemple.

Le montant des aides et des redevances est décidé dans le cadre d'un programme pluriannuel d'intervention approuvé et adopté par le Conseil d'Administration, après avis du Comité de Bassin. Ces derniers réunissent les collectivités territoriales, les usagers de l'eau et les représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Le rôle de l'Agence et des instances de bassin est d'assurer la cohérence de toutes les interventions destinées à améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. C'est aussi de définir les secteurs prioritaires d'intervention au regard des enjeux et de la réglementation européenne et nationale.

Le X<sup>ème</sup> Programme couvre les années 2013-2018.

## Vos contacts à l'agence de l'eau

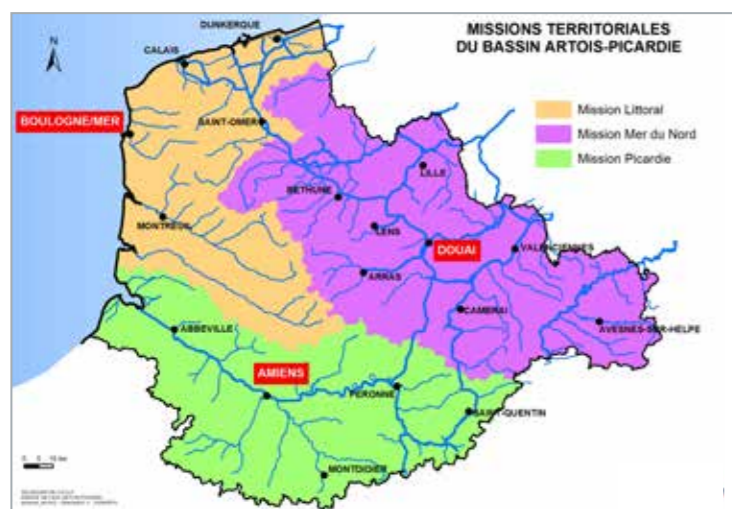
**Service Expertise, Ressource en Eau et Agriculture :**

- Nolwenn THEPAUT - Tél : 03.27.99.90.86

- Patrice BIZAIS - Tél : 03.27.99.90.34

## Pour plus d'informations :

[www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr) - Rubrique « Lutte contre la pollution - Les collectivités »



AGENCE DE L'EAU  
ARTOIS-PICARDIE

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai cedex  
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - [www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)

## Lexique

### FREDON:

Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles. Les FREDON sont des syndicats professionnels œuvrant dans le domaine de la santé des végétaux.

### Gestion différenciée :

C'est une gestion des espaces « verts » (parcs, jardins, talus...) plus proche de la nature et plus respectueuse de l'environnement. Une gestion qui s'adapte à la vie citadine et qui diffère selon l'usage du lieu. Elle limite l'entretien et les traitements phytosanitaires, favorise le développement d'une diversité faunistique et floristique.

### JEVI :

Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures.

### Pesticide :

Un pesticide de synthèse est une substance chimique visant à se débarrasser d'insectes ravageurs (insecticides), de maladies causées par des champignons (fongicides) et/ou d'herbes concurrentes (les herbicides)... «Pest» signifie espèce nuisible et «cide» signifie tuer. Ces substances sont parfois appelées **produits phytosanitaires** ou **phytopharmaceutiques**.

### Plantes exotiques envahissantes :

Ce sont des végétaux, souvent utilisés en ornement, qui peuvent s'échapper des jardins et coloniser les milieux naturels au détriment des plantes locales.

# COLLECTIVITÉS, PARTICULIERS, ENSEMBLE VERS LE ZÉRO PHYTO

Conception graphique : AEAP. Crédit photos et cartes : AEAP. IPNS septembre 2018

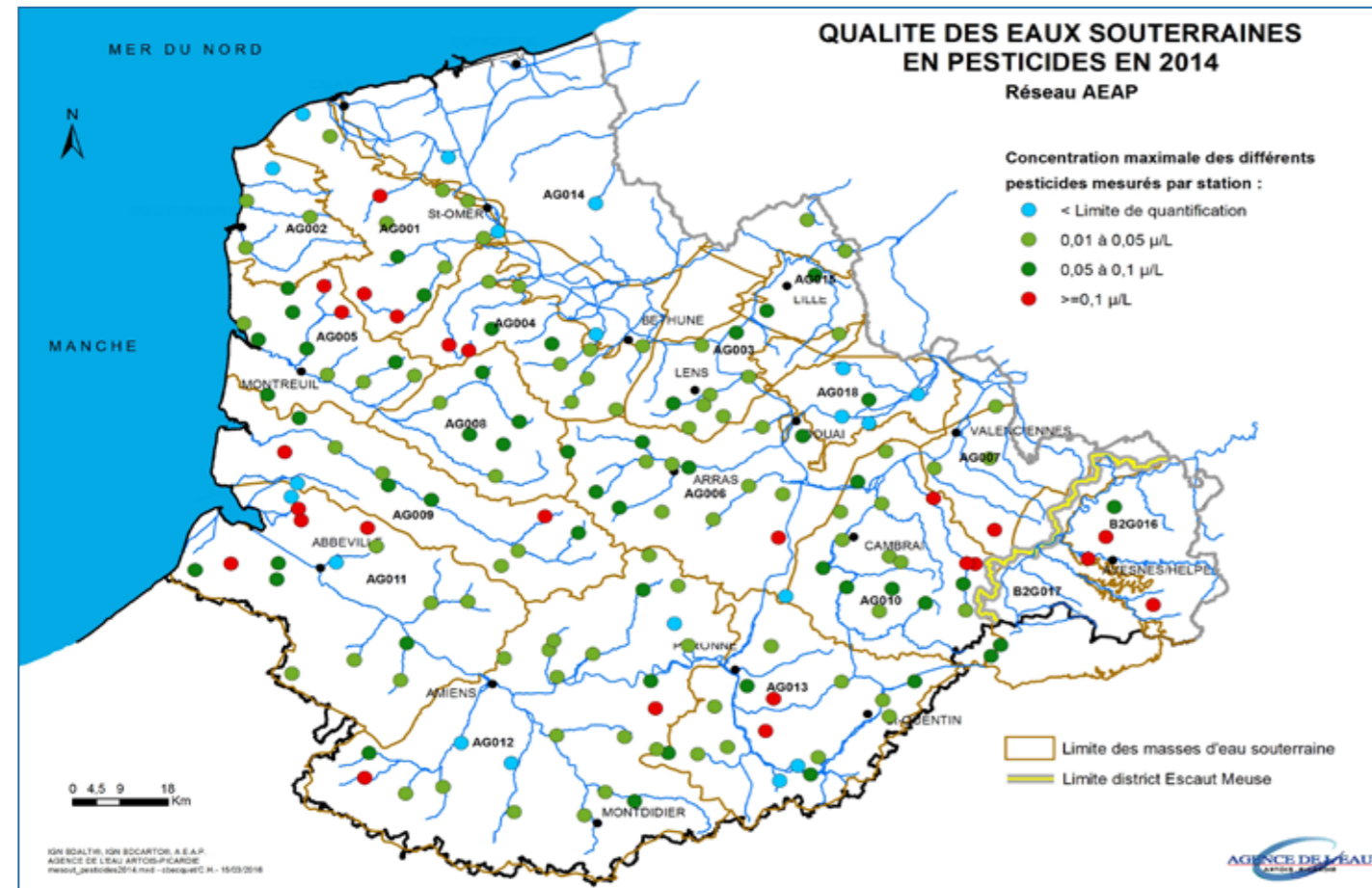
AGENCE DE L'EAU  
ARTOIS-PICARDIE

Etablissement public du Ministère chargé  
du développement durable



## ENSEMBLE VERS LE ZÉRO PHYTO

Les pesticides sont aujourd'hui présents dans l'eau, l'air, le sol et les végétaux. Ils affectent la biodiversité mais aussi la santé humaine. Par ruissellement et infiltration, ces produits de traitement se retrouvent notamment dans les eaux de surface et les eaux souterraines et participent ainsi à la dégradation de leur qualité. Même si l'agriculture est la principale utilisatrice de ces produits, les collectivités et les particuliers ont aussi leur part de responsabilité. Ils sont utilisés pour l'entretien des voiries, des parcs, des jardins et potagers, des cimetières...



## ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS

La Charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques a été mise en place en 2009 dans le bassin Artois-Picardie, en partenariat avec les Régions. Elle est destinée aux gestionnaires publics. Son objectif est de faire évoluer les pratiques d'entretien vers des démarches plus respectueuses de la ressource en eau et de la biodiversité. Cette charte repose sur une démarche volontaire et progressive. Elle décrit les actions dans lesquelles s'engage la collectivité pour maîtriser les risques de pollutions ponctuelles et diffuses des ressources en eau, notamment en lien avec les pratiques de désherbage.

**Il s'agit donc d'accompagner les gestionnaires à changer de pratique ou à repenser les espaces publics pour que la nature y reprenne sa place et témoigne d'une meilleure prise en compte de la santé publique, de la qualité de l'eau et de la biodiversité.**

Cela passe par des changements de pratique tels que le paillage, le choix des espèces implantées ou le retour au désherbage mécanique mais aussi par une sensibilisation des habitants quant à l'acceptation de la végétation spontanée sur les voiries et trottoirs.

Depuis 2009, ce sont plus de 200 collectivités qui se sont engagées dans la charte d'entretien des espaces publics sur le bassin Artois-Picardie !

Depuis 2009, l'agence de l'eau a engagé plus d'1.5 M€ pour accompagner les actions de réduction de l'utilisation des pesticides utilisés en zones non agricoles.



Les Jardins familiaux à Dorignies

## LA RÉGLEMENTATION ÉVOLUE !

La loi de transition énergétique pour la croissance verte, dite « loi Labbé », du 6 février 2014, prévoit la mise en place de l'objectif zéro phyto dans l'ensemble des Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures (JEVI).

1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- Interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, voiries...
- Interdiction de la vente en libre-service des produits phytosanitaires pour les jardiniers amateurs

1<sup>er</sup> janvier 2019 :

**Interdiction totale de la commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel.**



Désherbage thermique (ville de Douai)

## ACCOMPAGNER LES JARDINIERS AMATEURS

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la région Hauts-de-France se sont associées aux Fédérations Régionales de Défense Contre les Organismes Nuisibles (FREDON) pour promouvoir le jardinage écologique en passant par le relais des jardineries. Les FREDON Nord-Pas de Calais et Picardie sont chargées de déployer la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement ». L'objectif de cette dernière est d'accompagner les jardiniers amateurs vers des techniques de jardinage au naturel, appropriables par tous, simples et efficaces.

**Promouvoir le jardinage écologique auprès des jardiniers amateurs en passant par le relais des jardineries.**

Cette charte s'adresse à tous les professionnels du jardin : jardineries, grandes surfaces de bricolage, horticulteurs... En signant la charte, ces professionnels s'engagent à orienter les jardiniers vers des solutions alternatives à l'utilisation des pesticides, disponibles dans leur enseigne. Les vendeurs sont, pour cela, formés aux risques liés à l'usage des pesticides et aux pratiques du jardinage au naturel, garantissant ainsi la qualité des conseils apportés à la clientèle. Le professionnel s'engage en outre à valoriser les solutions sans pesticide présentes dans la surface de vente, à mettre à disposition de ses clients des outils d'information. Il organise par ailleurs un temps fort annuel, par exemple une démonstration ou un atelier, autour de cette problématique. Il décide également d'arrêter la distribution de certaines plantes exotiques envahissantes dont la prolifération est nuisible pour la biodiversité locale.

Pour plus d'informations : → [www.fredon-npdc.com](http://www.fredon-npdc.com)  
→ [www.fredon-picardie.fr](http://www.fredon-picardie.fr)



## UN JARDIN SANS PESTICIDE NATURELLEMENT !

Penser le jardin au naturel c'est penser et aménager différemment son jardin, accepter de nouveaux critères esthétiques, varier les espèces et les cultures potagères en privilégiant les plantes locales, bichonner le sol, favoriser la venue d'insectes et autres animaux utiles, ou adopter des méthodes de lutte antiparasitaires naturelles.